

# Rapport d'activités 2025

Service cantonal  
de la culture

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Le mot du magistrat                            | 2  |
| Le service cantonal de la culture              | 3  |
| Mission et chiffres                            | 4  |
| Organigramme et commissions d'attribution      | 5  |
| Une politique culturelle concertée             | 6  |
| Le canton au service de la culture             | 9  |
| Soutien aux institutions                       | 10 |
| Soutien à la création                          | 13 |
| Accès à la culture et participation culturelle | 19 |
| Soutien à la condition professionnelle         | 21 |
| Perspectives                                   | 24 |

# L'année du rendez-vous

Pour Genève, 2025 restera l'année d'un « nouveau contrat » entre les collectivités et la scène culturelle. L'année où le canton a repris pleinement son rôle de pilier du soutien à la culture, en complémentarité et en étroite coordination avec les communes. Ce contrat est à comprendre aussi bien au propre qu'au figuré.

Au sens propre d'abord. Des aides financières cantonales ont été nouvellement octroyées à des lieux et programmations culturelles qui font la richesse de la scène genevoise. En contrepartie de ces aides ciblées, les bénéficiaires s'engagent notamment à rémunérer correctement personnel et artistes et veillent à bien intégrer la scène locale dans leur programmation.

Le canton fait aussi son retour dans les conventions de subventionnement qui lient une vingtaine d'institutions à fort rayonnement aux pouvoirs publics. On trouve notamment dans cette liste des théâtres, des festivals ou encore des musées. Là aussi, ces contrats sont assortis d'exigences claires. Il s'agit par exemple d'attirer de nouveaux publics, avec une offre adaptée à toutes et tous. Enfin, du côté du soutien direct aux artistes, le canton a lancé en 2025 de nouveaux dispositifs d'aide à la création.

Au sens figuré ensuite. Ce nouveau « contrat culturel » engage conjointement, plus que jamais auparavant dans l'histoire genevoise, ces trois parties que sont le canton, les communes et les milieux culturels et artistiques. Chacun des partenaires y joue sa partition en harmonie avec les deux autres, avec une vision commune : celle d'une culture encore plus vivante et diversifiée, et qui bénéficie de conditions cadres propices à son épanouissement.

Cet engagement, c'est aussi un rendez-vous fixé aux Genevoises et aux Genevois, avec un message : la culture se porte encore plus à votre rencontre ! Concerts et spectacles hors-les-murs, ateliers et événements participatifs, activités de médiation, propositions destinées aux plus jeunes, aux seniors ou aux publics éloignés de l'offre culturelle : ce ne sont là que quelques exemples des développements favorisés par cette politique de soutien concertée.

**Thierry Apothéloz**

Conseiller d'État  
Département de la cohésion  
sociale (DCS)

# Le service cantonal de la culture

3

L'année 2025 marque une étape importante pour le déploiement de la politique culturelle cantonale avec l'adoption du règlement d'application de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur en 2024, ainsi qu'avec l'autonomisation du service cantonal de la culture (SCC) à la suite de la dissolution de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS). Le présent document est donc le premier rapport d'activités du SCC.

## Un nouveau cadre pour l'action culturelle cantonale

La nouvelle organisation mise en place dès avril 2025, avec trois entités distinctes (SCC, Fonds cantonal d'art contemporain / FCAC et service cantonal du sport / SCS), vise à mieux reconnaître les spécificités de chaque domaine et à clarifier les missions portées par chacune de ces entités.

Concernant la culture en particulier, la création d'un service dédié permet désormais de répondre à l'évolution significative des missions du canton liées à la refonte du cadre légal et réglementaire de la politique culturelle (D01 Culture). Cette transformation permet aussi au canton de mieux faire face aux enjeux de société qui touchent la culture et ses interactions avec d'autres domaines.

Dans le nouveau cadre légal s'appliquant à l'ensemble des collectivités publiques genevoises, le canton joue dorénavant un rôle de coordination de la politique culturelle, portée avec les communes, et voit son rôle renforcé en matière de financement de la culture. Ces changements sont conformes à la volonté exprimée par la population genevoise, qui a plébiscité en 2019 l'initiative populaire « Pour une politique culturelle cohérente à Genève ».

### Valeurs

Les valeurs métiers suivantes guident l'action du SCC :

- Le respect de la liberté de création.
- L'encouragement de la diversité de l'offre culturelle et des multiples types d'expressions artistiques et culturelles.
- Des conditions professionnelles justes et équitables pour les personnes travaillant dans le domaine de la culture.
- Le respect de l'intégrité physique et morale des personnes impliquées, de même que l'égalité et la diversité des identités et expressions de genre.
- Un engagement pour un accès à la culture pour toutes et tous, favorisant la participation culturelle.
- Un engagement pour des pratiques culturelles durables, attentives à réduire leur impact sur l'environnement.
- Un service public efficient et de qualité, à l'écoute des besoins des partenaires du terrain et de la population.

## Mission

Rattaché au département de la cohésion sociale (DCS), le SCC a pour mission de développer et de mettre en œuvre la politique culturelle du canton de Genève, en coordination avec les communes.

Définie par les lignes directrices de la politique culturelle cantonale, cette mission se concrétise par des soutiens financiers à l'attention des artistes, des professionnelles et professionnels de la culture et des institutions culturelles, ainsi que par un accompagnement du domaine visant notamment à améliorer ses conditions-cadres.

Cette action s'inscrit dans une politique culturelle cantonale fondée sur la coopération, le soutien à la création artistique professionnelle, la transition durable et sociale du secteur, ainsi que l'accès et la participation à la culture pour le plus grand nombre.

## Le SCC en quelques chiffres

### Budget

En 2025, le budget engagé par le SCC s'est monté à 47'805'598 francs. Ce montant représente une hausse de près de 6 millions (14%) par rapport à 2024 (montant aux comptes 2024: 41'951'229 francs). Cette progression est liée à l'augmentation des subventions versées par le canton ainsi qu'à des transferts du fonds de régulation dans le cadre des nouvelles missions assignées par la LPCCA. Les charges de personnel sont restées stables.

### Ressources humaines

En 2025, le SCC était doté de 11.6 ETP répartis entre 15 collaboratrices et collaborateurs fixes et une collaboratrice auxiliaire. L'équipe était composée de 63% de femmes et de 37% d'hommes.

## Bases légales

- Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique du 23 juin 2023 (LPCCA - C 3 05), et son règlement d'application, du 7 mai 2025 (RPCCA - C 3 05.01)
- Loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF - D 1 11), et son règlement d'application, du 20 juin 2012 (RIAF - D 1 11.01)
- Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF - D 1 05)

## Communication

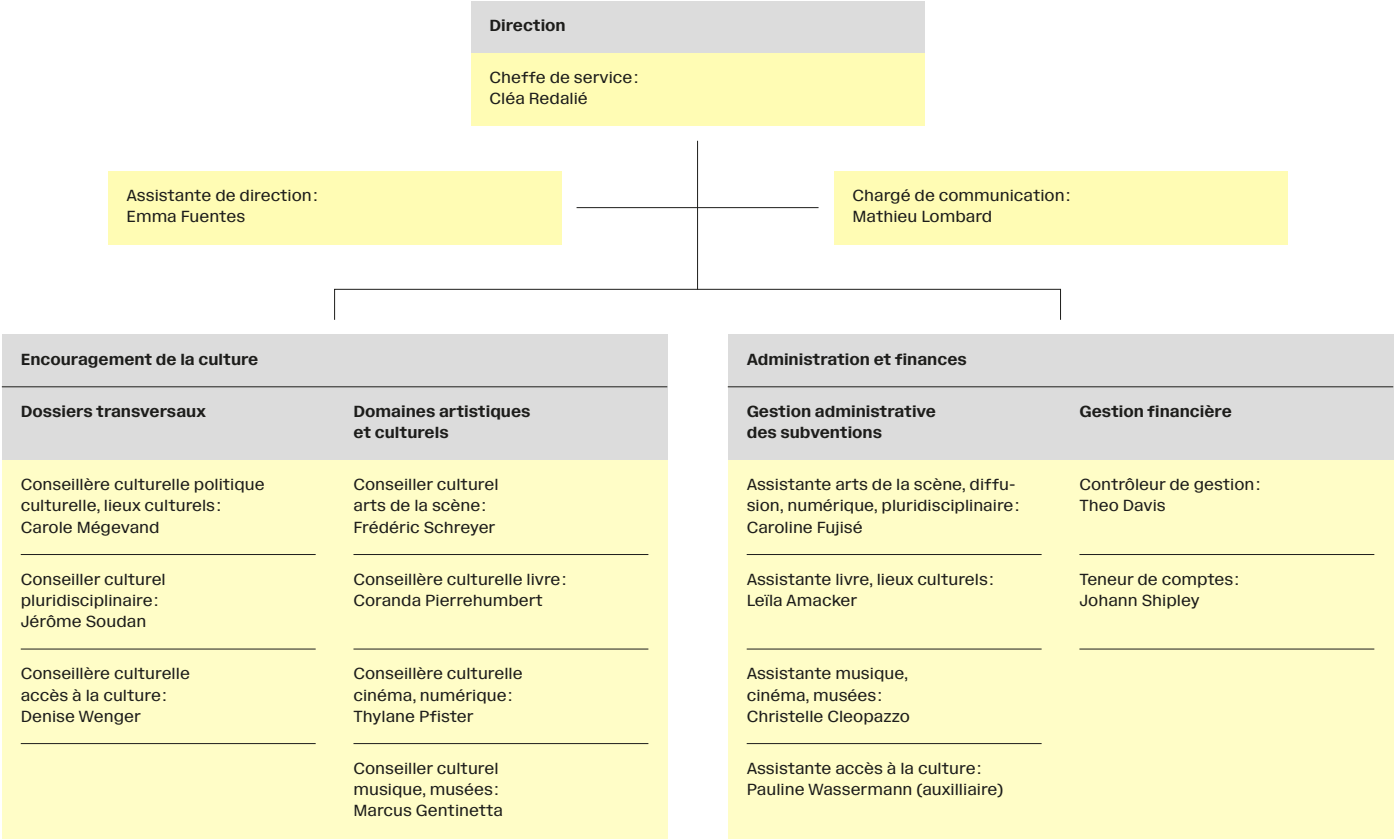
**7k**

abonnés à la newsletter  
« culture.ge.ch »

**17k**

followers sur le compte  
@ge\_culture

## Organigramme 2025



# Une politique culturelle concertée

## Collaborations sur le territoire cantonal

---

À l'échelle genevoise, le SCC a entretenu un dialogue régulier avec les services culturels de la Ville de Genève et des autres villes et communes du canton. Ces échanges ont nourri la réflexion stratégique, facilité la coordination des actions publiques et permis le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Ils s'inscrivent pleinement dans la nouvelle logique de concertation portée par la politique culturelle cantonale, avec pour finalité de faire essaimer l'offre culturelle et de la rapprocher de la population, y compris en allant chercher les publics dans les lieux de vie et de passage.

Les travaux menés au niveau technique pendant l'année 2025 ont permis au nouvel organe de concertation et de coordination (OCC) de tenir sa première séance en janvier 2026. Prévu par la LPCCA, cet organe est composé de représentantes et représentants du Conseil d'Etat, du Conseil administratif de la Ville de Genève ainsi que de l'Association des communes genevoises (ACG).

Le SCC a également mené des échanges suivis avec les organisations professionnelles et syndicales représentant les différents métiers du secteur.

Ces liens réguliers permettent de mieux prendre en compte les réalités du terrain et d'inscrire l'action publique dans un dialogue continu avec les milieux concernés. Ils préfigurent la mise en place, dès 2026, de plateformes d'échange par domaines artistiques ou par thématiques transversales, prévues par le nouveau cadre légal afin de renforcer la consultation des actrices et acteurs culturels.

## Commissions officielles

---

Le SCC contribue aux travaux des deux commissions officielles rattachées au département de la cohésion sociale, chargées de conseiller les collectivités publiques partenaires sur les différents enjeux du domaine culturel.

Ainsi, le SCC a présidé la Commission cantonale consultative d'accès à la culture, qui favorise la coordination dans ce domaine. Il a notamment organisé dans ce cadre un « Café culture » sur le thème de la culture comme vecteur de transformation du territoire. Le SCC a par ailleurs assuré le secrétariat du Conseil consultatif de la culture, dont la mission est de conseiller les collectivités publiques sur les orientations et les priorités de la politique culturelle.

## Collaborations intercantionales et régionales

---

L'action du SCC s'inscrit dans un réseau de collaborations qui dépassent le cadre cantonal. Sur le plan intercantonal romand, le SCC est membre de la Conférence romande des déléguées et délégués aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC-R), placée sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et de son Assemblée plénière Culture (AP-Culture). En 2025, ces instances ont poursuivi la mise en œuvre de la stratégie « Vers un espace culturel latin » et du plan d'action correspondant lancé en 2023, qui porte sur des thèmes fortement en lien avec les priorités de la politique culturelle genevoise: de l'amélioration de la condition professionnelle à l'accès à la culture, en passant par le renforcement des dispositifs d'information et de formation et l'harmonisation des programmes et modalités de soutien.

Cet engagement se traduit concrètement par une implication dans plusieurs dispositifs communs de soutien destinés aux actrices et acteurs culturels professionnels de Suisse romande, parmi lesquels CORODIS, Label+ romand arts de la scène, Cinéforum, la FCMA et Livre+. Ces mécanismes, qui renforcent la coopération intercantonale régionale et favorisent la circulation des œuvres, des projets et des artistes à l'échelle romande, ont tous été reconduits en 2025, avec la participation du canton de Genève.

À l'échelle nationale, le SCC prend part aux travaux de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), organe spécialisé de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). À partir de 2025, cette implication trouve un prolongement particulier à travers la coprésidence de la CDAC assurée par la cheffe du SCC, Cléa Redalié. À ce titre, le SCC contribue au dialogue culturel national, instance de coordination réunissant la Confédération, les cantons, les villes et les communes autour des grands enjeux de politique culturelle en Suisse.

Enfin, le SCC participe aux dynamiques de coopération transfrontalière, notamment dans le cadre du fonds métropolitain où il apporte son expertise aux réflexions et aux dispositifs touchant au secteur culturel. Cette ouverture élargit les partenariats possibles et inscrit la politique culturelle genevoise dans un espace de dialogue plus vaste, à l'échelle du bassin lémanique et du Grand Genève.

# Le canton au service de la culture

9

À travers ses dispositifs de soutien, le SCC a consolidé son action autour de plusieurs leviers complémentaires: le soutien aux institutions culturelles, le soutien à la création artistique, le développement de mesures favorisant l'accès à la culture et la participation culturelle ainsi que l'amélioration des conditions professionnelles. Ces dimensions participent d'une même ambition: soutenir un écosystème culturel diversifié, professionnel, accessible et ancré dans l'ensemble du territoire genevois.

La création artistique est ici entendue au sens large, comme un processus qui va de la recherche à la diffusion, en passant par la production, la médiation et la rencontre avec les publics. Dans cette perspective, l'engagement cantonal pour assurer un financement stable aux institutions et améliorer la condition professionnelle et l'accès à la culture pour toutes et tous contribue directement à la qualité, à la durabilité et au rayonnement de la création.

## 1. Soutien aux institutions

Renforcer les institutions culturelles structurantes et leur ancrage territorial

## 2. Soutien à la création

Accompagner les artistes et les projets à chaque étape de la création

## 3. Accès à la culture et participation culturelle

Favoriser l'accès et encourager la participation de toutes et tous à la vie culturelle

## 4. Condition professionnelle

Améliorer les conditions de travail et reconnaître les métiers de la culture

### Objectifs du cofinancement

Les objectifs du cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles, établis par le canton, l'ACG et la Ville de Genève, sont les suivants:

- Soutenir l'ensemble des étapes du processus de création, de la recherche à la diffusion, ainsi que les parcours artistiques dans leur globalité.
- Garantir une juste rémunération des actrices et acteurs du domaine de la culture ainsi que des conditions de travail de qualité et exemptes de discriminations.
- Favoriser le rayonnement de la création artistique genevoise au niveau cantonal, régional, national et international.
- Encourager l'émergence artistique, les nouvelles formes, l'expérimentation, en particulier à travers la collaboration avec les institutions de formation.
- Garantir un accès à la culture pour toutes et tous.
- Assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique, scientifique et culturel genevois.
- Encourager une répartition équilibrée des événements et lieux culturels sur l'ensemble du territoire cantonal.

# Soutien aux institutions

L'année 2025 a constitué une étape importante dans le déploiement du cofinancement des institutions culturelles prévu par la nouvelle politique culturelle cantonale. Ce soutien se décline selon trois modalités: le soutien cantonal prioritaire, le soutien conjoint canton-communes et le soutien cantonal complémentaire.

## 1. Le soutien cantonal prioritaire

Dans cette catégorie entrent une douzaine d'institutions soutenues historiquement par le canton. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le canton poursuit son engagement envers ces institutions et en reste le principal financeur public.

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| Association pour le patrimoine industriel                  |
| Cercle de la librairie et de l'édition                     |
| Cinéforum                                                  |
| Concours de Genève                                         |
| Fédération mondiale des concours internationaux de musique |
| Fondation Pavillon Sicli                                   |
| Fondation pour l'écrit                                     |
| Institut national genevois                                 |
| Musée international de la Réforme (MIR)                    |
| Maison Rousseau et Littérature (MRL)                       |
| Prix du cinéma suisse et Semaine des nominé·e·s            |
| Rencontres internationales de Genève                       |
| Société Jean-Jacques Rousseau                              |

13

institutions soutenues en 2025  
pour un montant total de

4.8 millions

## 2. Le soutien conjoint

Dans le cadre d’une stratégie concertée avec les communes, une trentaine d’institutions ont été sélectionnées, au regard de leur rayonnement ou de leur apport dans un champ culturel particulier, pour bénéficier sur la durée d’un soutien conjoint du canton et d’une ou plusieurs communes. Le déploiement de ces nouveaux soutiens, destinés à renforcer l’ensemble du projet artistique et opérationnel des institutions, a débuté en 2024. En 2025, 24 institutions au total en étaient bénéficiaires.

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| Antigel                                                                |
| Association pour la Danse Contemporaine (ADC)                          |
| Association pour l’encouragement à la musique improvisée (AMR)         |
| Association pour le soutien à la musique vivante (ASMV)                |
| La Bâtie Festival                                                      |
| Cave12                                                                 |
| Centre d’art contemporain (CAC)                                        |
| Comédie de Genève                                                      |
| Les Créatives                                                          |
| Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) |
| Fonction : Cinéma                                                      |
| Fondation Bodmer                                                       |
| Geneva International Film Festival (GIFF)                              |
| Grand Théâtre de Genève                                                |
| Halle Nord                                                             |
| Musée d’art moderne et contemporain (MAMCO)                            |
| Musée de la bande dessinée                                             |
| Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (MICR)     |
| Orchestre de la Suisse romande (OSR)                                   |
| Orchestre de Chambre de Genève (OCG)                                   |
| Porteous                                                               |
| Théâtre Am Stram Gram                                                  |
| Théâtre de Carouge                                                     |
| Théâtre des Marionnettes                                               |

24

institutions soutenues  
en 2025 pour une participation  
cantonale totale de

25.6 millions

### 3. Le soutien cantonal complémentaire

Comme cela est prévu dans la LPCCA, le canton peut apporter un complément aux subventions communales, afin de permettre à une institution de développer un ou plusieurs axes précis de son activité: meilleure rémunération des artistes, ancrage local de la programmation, participation culturelle...

Ce nouveau type de soutien a été octroyé pour la première fois en 2025. À la suite d'un appel à candidatures, ce sont 41 institutions qui ont été sélectionnées pour bénéficier de cet apport complémentaire, généralement sur quatre années. Attribués sur préavis d'une commission réunissant canton, communes, expertes et experts du domaine, ces soutiens seront remis au concours tous les quatre ans.

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| Animatou                                                         |
| Archipel                                                         |
| Arta Sperto                                                      |
| Art'O'Danse (Groove'N'Move)                                      |
| Association du Galpon<br>(théâtre du Galpon)                     |
| Association Sirocco (Black Movie)                                |
| Les Athénéennes                                                  |
| Biennale intrépide des espaces<br>d'art de Genève (BIG)          |
| Centre d'édition<br>contemporaine (CEC)                          |
| Centre de la Photographie Genève                                 |
| Cinéma des Trois Mondes<br>(Filmar en América Latina)            |
| Collectif pour une vie nocturne<br>riche, vivante et diversifiée |
| Compagnie les Arts<br>(théâtre Douze Dix-Huit)                   |
| Contrechamps                                                     |
| Le Crève-Cœur                                                    |
| Eklekto Geneva Percussion Center                                 |
| Everybody's Perfect                                              |
| Fanfareduloup                                                    |
| Fête de la Danse Genève                                          |
| Fondation d'art dramatique<br>(Théâtre Le Poche)                 |

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| Forde Art Contemporain                                  |
| GE Grave (Atelier Genevois<br>de Gravure Contemporaine) |
| Geneva Camerata                                         |
| Gli Angeli Genève                                       |
| Headfun (festival Electron)                             |
| Kalvingrad                                              |
| Lemanic Modern Ensemble                                 |
| Out of the Box<br>(Biennale des Arts Inclusifs)         |
| La Parfumerie                                           |
| PPing (Mapping festival)                                |
| Plein-les-Watts                                         |
| Post Tenebras Rock (PTR)                                |
| Les Saisons Bleues<br>(La Cité Bleue Genève)            |
| Théâtre Alchimic                                        |
| Théâtre de l'Orangerie                                  |
| Théâtre de l'Usine                                      |
| Théâtre du Chariot<br>(Les Amis MusiquEThéâtre)         |
| Théâtre du Grütli                                       |
| Théâtre du Loup                                         |
| Théâtre Saint-Gervais                                   |
| Zic zag zoug (Mai Au Parc)                              |

41

institutions soutenues en 2025  
pour un montant total de

2.3 millions

# Soutien à la création

Le SCC a poursuivi durant l'année 2025 le renforcement de ses dispositifs de soutien à la création, dans une logique de complémentarité avec les autres collectivités publiques et d'adaptation aux réalités des pratiques artistiques. Conformément à la LPCCA et à son règlement d'application, les soutiens sont pensés de manière globale et tiennent compte à la fois des différentes étapes de la vie d'une œuvre, de la recherche à la médiation en passant par la production et la diffusion, et des différents moments des parcours professionnels.

La priorité a été donnée au renforcement de dispositifs déjà en place et ayant démontré leur pertinence, notamment dans les domaines de la diffusion (aides aux tournées) et de l'aide à la production en art contemporain. De nouveaux soutiens ont été créés afin notamment de soutenir les nouvelles pratiques liées à la recherche artistique, par exemple dans le cadre des résidences de création.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté plus large de mieux accompagner la diversité des champs artistiques, de soutenir des domaines jusqu'ici moins dotés comme les musiques actuelles et la création numérique et de favoriser des conditions de création plus durables et mieux structurées.

L'attribution de l'ensemble des soutiens repose sur les décisions de commissions internes ou externes, composées dans chaque cas de personnes choisies pour leur expertise dans les domaines concernés et statuant sur la base de critères d'évaluation prédéfinis (voir composition des commissions p.5). Clairement exposés dans les conditions d'octroi qui accompagnent les soutiens proposés, ces critères d'attribution sont adaptés à chaque dispositif.

Dans les grandes lignes, ces critères correspondent aux « objectifs du cofinancement » (voir encadré p.9) définis dans le cadre de la politique culturelle cantonale. En plus de la qualité artistique du projet, les points suivants rentrent notamment en ligne de compte : l'ancrage local du projet ; une rémunération adéquate des équipes et artistes engagés ; l'encouragement de la relève et l'exploration de nouvelles formes artistiques ; le caractère collaboratif, participatif et inclusif du projet, de même que sa durabilité environnementale.

28

dispositifs de soutien proposés  
en 2025, dont 7 nouveaux, pour  
un montant total de

4.7 millions

## Recherche, production

---

Pour gagner leur vie, de nombreux artistes doivent exercer plusieurs activités en parallèle et constamment passer de l'une à l'autre. Les bourses et résidences du canton leur offrent la possibilité, pour un temps donné, de se consacrer pleinement à leur travail, d'expérimenter, de procéder à des recherches et de développer leurs projets. Les résidences leur permettent de plus de s'immerger dans un contexte nouveau et d'élargir leur réseau professionnel.

Pour le développement et le suivi des carrières et la diffusion des œuvres, il est aussi très important que les artistes puissent travailler avec des structures qui les représentent, telles que les maisons d'édition et les espaces d'art. Soutenir ces structures, afin qu'elles professionnalisent leur activité et consolident leur fonctionnement, fait partie des besoins identifiés par le canton dans le cadre de sa politique culturelle. Plusieurs mesures d'aide qui leur sont destinées ont ainsi été lancées sur les années 2024 et 2025.

- **Bourse-atelier Berlin**  
2 boursières et boursiers soutenus pour un montant total de **24'000** francs
- **Soutiens aux boursiers de l'Institut suisse de Rome (ISR)**  
6 boursières et boursiers soutenus pour un montant total de **43'500** francs
- **Résidence artistique au CERN**  
Participation au dispositif pour **26'000** francs
- **Soutien à la création numérique**  
11 structures soutenues pour un montant total de **196'000** francs  
Dispositif conjoint avec la Ville de Genève
- **Prix Töpffer de la bande dessinée**  
Dispositif conjoint avec la Ville de Genève
- **Bourse d'aide à l'écriture autrices et auteurs confirmés**  
1 bourse octroyée pour un montant total de **25'000** francs
- **Bourse d'aide à l'écriture nouvelle autrice nouvel auteur**  
2 bourses octroyées pour un montant total de **30'000** francs
- **Bourse de soutien à la création du 9<sup>e</sup> art**  
2 bourses octroyées pour un montant total de **22'000** francs  
Dispositif conjoint avec la Ville de Genève

- Soutiens reconduits
- Soutiens renforcés en 2025
- △ Soutiens lancés en 2025

- **Soutiens pluriannuels aux maisons d'édition**  
8 maisons d'éditions soutenues pour un montant total de **475'000** francs
- **Bourse d'aide à un projet d'édition**  
1 bourse attribuée pour un montant de **20'000** francs
- **Bourse d'encouragement à un projet d'édition**  
1 bourse attribuée pour un montant de **20'000** francs
- **Bourse d'aide aux écritures numériques**  
1 bourse attribuée pour un montant de **16'000** francs  
Dispositif conjoint avec la Ville de Genève
- **Soutien ponctuel à l'édition**  
46 projets soutenus pour un montant total de **221'000** francs
- **Aide à la production en art contemporain**  
28 projets soutenus pour un montant total de **188'500** francs  
(participation au dispositif du Fonds cantonal d'art contemporain/FCAC)
- △ **Soutien aux programmes de résidences**  
7 projets soutenus pour un montant total de **215'000** francs
- △ **Bourse de soutien à l'écriture (recherche + création)**  
1 bourse octroyée pour un montant total de **60'000** francs  
Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier complémentaire de la Fondation Hans Wilsdorf
- △ **Bourse et résidence artistique en bande dessinée**  
1 bourse octroyée pour un montant total de **10'000** francs
- △ **Bourse pour les traductrices et traducteurs**  
1 bourse octroyée pour un montant total de **15'000** francs
- △ **Bourse pour un soutien à l'écologie du livre**  
2 bourses octroyées pour un montant total de **50'000** francs

## Diffusion, rayonnement

---

Lorsque des artistes genevoises et genevois se produisent ou présentent leurs œuvres ailleurs en Suisse ou à l'étranger, ils font connaître leur travail auprès d'un large public et contribuent ce faisant à la visibilité et à l'attractivité de Genève. C'est pour soutenir cette présence artistique genevoise en dehors de ses frontières que le canton propose, depuis des années déjà, un dispositif de soutien à la diffusion. Qu'il s'agisse de concerts, de spectacles ou d'expositions, 212 projets ont bénéficié de ce soutien en 2025, pour un total de 35 pays concernés.

- Soutiens reconduits
- Soutiens renforcés en 2025
- △ Soutiens lancés en 2025

Le soutien au rayonnement vise lui aussi à promouvoir la vie artistique genevoise, mais plutôt au travers des liens, échanges et collaborations suscités par les projets bénéficiaires. Il peut s'agir de manifestations se déroulant dans plusieurs communes ou d'initiatives ou organismes dont le champ d'action dépasse le cadre genevois ou s'étend à d'autres champs d'activité que la culture. Via le soutien au rayonnement, le canton participe notamment au financement de programmes intercantonaux, à l'image de Label+ pour les arts de la scène, et transfrontaliers, comme le Fonds culturel du Grand Genève. Ces programmes ont permis de renforcer les échanges artistiques avec 7 cantons et un réseau regroupant près de 120 communes françaises.

- **Soutien à la diffusion** (aides aux tournées)  
212 projets soutenus pour un montant total de **856'500** francs
- **Soutien aux manifestations** (rayonnement)  
7 projets soutenus pour **68'000** francs
- **Soutiens intercantonaux**  
16 structures et/ou dispositifs soutenus pour un montant total de **347'000** francs
- **Soutien aux librairies**  
13 librairies soutenues pour un montant total de **103'000** francs
- **Soutien à la diffusion, promotion et médiation culturelle dans le domaine du livre**  
25 projets soutenus pour un montant total de **499'000** francs
- **Soutien fonds culturel Grand Genève**  
9 projets soutenus pour **50'000** francs  
Fonds porté et financé par le Pôle métropolitain du Genevois français, la Ville de Genève, le Canton de Genève, l'Association des communes genevoises et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes
- **Soutiens Interreg France-Suisse 2021-2027**  
2 projets soutenus pour **35'000** francs  
Interreg France-Suisse est un programme de l'Union européenne cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), la Confédération suisse et les cantons, pour soutenir la Coopération territoriale européenne (CTE) qui s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion européenne
- △ **Soutien aux scènes musicales**  
2 structures soutenues pour un montant total de **90'000** francs

- Soutiens reconduits
- Soutiens renforcés en 2025
- △ Soutiens lancés en 2025

## Conventions pluriannuelles

Dans le domaine des arts de la scène, le canton de Genève finance avec d'autres partenaires deux dispositifs de soutien pluriannuel, qui font l'objet de mises au concours. Ces dispositifs, destinés aux compagnies professionnelles qui déploient un important volume d'activité, permettent l'octroi d'une aide forfaitaire sur trois ans, évitant ainsi aux compagnies de devoir multiplier les démarches administratives pour obtenir des aides au projet.

Dans le détail, les conventions de soutien pour les compagnies à rayonnement supra-régional et international, proposées conjointement avec Pro Helvetia et la Ville de Genève, permettent de soutenir des compagnies qui proposent au moins 14 dates par année dans au moins sept lieux à l'étranger.

Quant aux conventions de soutien régionales Ville – canton, développées dans une optique complémentaire, elles bénéficient à des compagnies déployant des activités dans des champs spécifiques (participation culturelle ; transmission ; rayonnement) qui répondent aux priorités de la politique culturelle cantonale.

Dans le domaine des musiques actuelles cette fois, le SCC a rejoint en 2025 le dispositif de la Ville de Genève qui assure lui aussi une aide forfaitaire sur plusieurs années. Ici, la convention offre à un artiste ou ensemble musical un soutien sur 4 années qui lui permet de développer son travail de création, de professionnaliser son projet et d'améliorer le statut professionnel des musiciennes et musiciens.

### □ Conventions de soutien conjoint arts de la scène 2024-2026

5 compagnies soutenues pour un montant total de **500'000** francs

Cie Gilles Jobin, Cie La Ribot, Collectif Dreams come true (Yan Duyvendak),

Melk prod (Marco Berrettini), Cie Scarlett's (Ruth Childs)

Dispositif conjoint avec la Ville de Genève et Pro Helvetia

### □ Conventions de soutien régionales arts de la scène 2025-2027

5 compagnies soutenues pour un montant total de **410'000** francs

36'15 Dakota, MadMoiselle MCH (Marie-Caroline Hominal), L'Alakran (Oscar

Gomez Mata), Cie Greffe (Cindy Van Acker), Cie C2C (Caroline De Cornière)

Dispositif conjoint avec la Ville de Genève

### △ Convention de soutien conjoint en musiques actuelles 2025-2028

1 structure soutenue pour un montant total de **50'000** francs

Louis Matute Large Ensemble

Dispositif conjoint avec la Ville de Genève

- Soutiens reconduits
- Soutiens renforcés en 2025
- △ Soutiens lancés en 2025

## Subventions non monétaires

---

Les associations culturelles dont l'activité se déroule dans des locaux propriété du canton peuvent solliciter une subvention non monétaire, correspondant à tout ou partie du loyer, auprès du SCC. En 2025, une vingtaine de lieux tels que le Boulevard Helvétique 9 (Tigre, Ressources urbaines...) et la Fonderie Kugler étaient concernés.

# Accès à la culture et participation culturelle

L'accès à la culture et la participation culturelle constituent le troisième pilier de la nouvelle politique culturelle. En 2025, le canton a confirmé sa volonté de favoriser une culture plus inclusive, plus participative et plus proche de la population, en soutenant des projets qui agissent à la fois sur les obstacles économiques, sociaux, symboliques et territoriaux à la participation. Cette orientation se traduit par un appui à des dispositifs qui encouragent la présence de la culture dans les lieux non dédiés, accompagnent les transformations structurelles des institutions en matière d'inclusion et soutiennent des organismes spécialisés dans l'accès et la participation culturelle. L'objectif est double: permettre une meilleure prise en compte de la diversité des publics et faire de la culture un levier de lien social et d'expression de la citoyenneté.

## Champ libre – culture en tous lieux

Ce dispositif soutient des propositions culturelles et artistiques qui vont à la rencontre de la population dans les lieux de vie ou de passage et qui comportent une forte dimension collaborative et participative. Quelques exemples de projets: une fresque participative pour embellir une place et créer du lien social dans le nouveau quartier de Pont-Rouge à Lancy, ou une exposition de photos collaborative avec les habitantes et habitants du quartier des Libellules à Vernier.

## Soutien aux organismes culturels spécialisés

Cet appel à soutien ponctuel s'adresse à des organismes culturels dont la mission principale est de favoriser l'accès à la culture des populations sous-représentées parmi les publics de l'offre culturelle genevoise. Parmi les organismes soutenus figurent par exemple des associations qui offrent des concerts destinés aux personnes en situation de handicap ou aux seniors en EMS.

**10 projets** soutenus en 2025  
pour un montant total de

**278'000** francs

**9 projets** soutenus en 2025  
pour un montant total de

**210'000** francs

## Métamorphoses – une culture inclusive et participative

---

Ce dispositif soutient les structures culturelles dans leur volonté de rendre leurs pratiques professionnelles plus inclusives et participatives, qu'il s'agisse de leur propre fonctionnement, de leur programmation ou des publics auxquels elles s'adressent. Les aides ont servi par exemple à développer des activités de médiation et des supports de communication en FALC (français facile à lire et à comprendre) ou encore à soutenir des projets théâtraux conçus avec des mineures et mineurs non accompagnés et des jeunes de Genève.

## Accès à la culture pour la jeunesse

---

Ce dispositif vise à encourager la participation culturelle des jeunes grâce à un système de compensation des tarifs pratiqués par les organismes subventionnés. En 2025, il a permis la mise à disposition de plus de 75'000 billets à tarif réduit, notamment dans le cadre du dispositif 20ans20francs. Les aides accordées ont ainsi favorisé l'accès des jeunes à un large éventail de lieux et pratiques culturelles, parmi lesquels les cinémas, les festivals, les théâtres, les concerts ou encore l'improvisation.

**12 projets** soutenus en 2025  
pour un montant total de

**211'500** francs

**68 institutions et associations**  
soutenues en 2025  
pour un montant total de

**636'000** francs

# Soutien à la condition professionnelle

L'amélioration de la condition professionnelle des personnes travaillant dans le domaine de la culture constitue le quatrième axe de l'action du SCC. Elle répond à un enjeu central pour le secteur culturel genevois: reconnaître les métiers de la culture, renforcer la qualité des conditions de travail et soutenir des parcours professionnels plus stables, plus équitables et plus durables.

En 2025, cet axe s'est notamment traduit par la poursuite du groupe de travail sur la condition professionnelle, réunissant des représentantes et représentants du DCS et du département de l'économie et de l'emploi (DEE), de la Ville de Genève, des communes ainsi que des faïtières et syndicats des différents domaines culturels. Ce groupe accompagne les réflexions sur l'amélioration des conditions de travail dans le milieu culturel genevois et contribue à nourrir plusieurs chantiers liés à la mise en œuvre de la LPCCA et de son règlement d'application, ainsi qu'aux dispositifs visant à renforcer la rémunération et la protection sociale des artistes et des professionnelles et professionnels de la culture.

Une journée consacrée à la condition professionnelle a également été organisée le 15 octobre 2025, en collaboration avec la Ville de Genève et l'ACG, afin de poursuivre les échanges avec les milieux concernés et de contribuer à l'identification des priorités pour la suite.

Une évaluation des dispositions du RPCCA relatives à la condition professionnelle a été lancée en fin d'année, conformément à l'art. 38 RPCCA. Elle permettra de mesurer les effets des nouvelles mesures, d'identifier les obstacles rencontrés et, le cas échéant, de proposer les ajustements nécessaires.

## Incitation à la rémunération des artistes (Inarema)

---

Dans les arts visuels et les musiques actuelles, de nombreuses structures organisatrices et productrices n'ont pas les moyens de rémunérer les artistes à la hauteur du travail fourni. Ayant documenté cette problématique dans le cadre d'un mandat d'étude, le canton est à l'initiative d'un projet pilote porté par l'association Inarema (pour « incitation à la rémunération des artistes »), directement inspiré du Mondriaan Fonds néerlandais.

Fondée fin 2023, cette association soutient financièrement les structures qui programment des artistes dans ces deux domaines, pour qu'elles puissent proposer des rémunérations se rapprochant des recommandations des associations professionnelles. En parallèle, Inarema accompagne les structures dans leurs démarches administratives. Le dispositif contribue ainsi à professionnaliser ces secteurs et à développer des pratiques plus équitables et durables.

## Soutien à Action intermittence

---

L'aide financière octroyée à Action intermittence par le canton, conjointement avec la Ville de Genève, est consacrée à la dotation du Fonds d'encouragement à l'emploi des personnes salariées intermittentes genevoises (FEEIG), géré par l'association.

Ce fonds soutient les structures culturelles qui emploient des personnes salariées intermittentes. Son objectif est d'encourager des engagements plus nombreux et de plus longue durée, dans le respect des conditions salariales recommandées par les organisations professionnelles et syndicales. En renforçant la qualité et la stabilité de l'emploi, le FEEIG contribue également à réduire les périodes de chômage.

**300'000** francs

**500'000** francs

## Soutien aux organisations professionnelles

---

Le canton soutient les faïtières et les organisations professionnelles du secteur culturel. Par leur travail de terrain, ces organisations défendent les intérêts des métiers de la culture, font remonter les besoins du secteur auprès des autorités publiques et participent à l'amélioration des conditions d'exercice des professions culturelles. Elles contribuent notamment à faire évoluer les pratiques en matière de rémunération, de prévoyance sociale et de conditions de travail.

Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier complémentaire de la Fondation Hans Wilsdorf

## Structures d'accompagnement d'artistes

---

Un nouveau dispositif a été lancé en 2025 afin de soutenir les structures qui accompagnent les artistes dans leurs démarches administratives, organisationnelles et professionnelles.

## Soutien aux labels musicaux

---

Ce dispositif a pour but de soutenir les labels genevois dans la structuration de leurs activités, de participer à la mise en place d'un réseau et d'un savoir-faire professionnels indispensables au secteur des musiques actuelles et au profit de la scène locale.

Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier complémentaire de la Fondation Hans Wilsdorf

**15 structures** soutenues  
pour un montant total de

**400'000** francs

**4 structures** soutenues  
pour un montant total de

**76'500** francs

**3 labels** soutenus  
pour un montant total de

**180'000** francs

# Une dynamique culturelle au service du lien social

En soutenant la création, les institutions et l'accès à la culture, le canton ne se contente pas d'accompagner un secteur d'activité: il investit dans un facteur essentiel de cohésion sociale et de vivre-ensemble. Car la culture n'est pas une simple addition d'oeuvres, de lieux et d'événements; elle constitue un espace de rencontre, d'expression et de dialogue qui traverse toutes les composantes de la société genevoise.

L'année 2025 aura permis de poser les fondations de cette nouvelle politique culturelle cantonale, avec plusieurs jalons importants: autonomisation du SCC, entrée en vigueur du règlement d'application de la LPCCA, déploiement du soutien aux institutions dans ses différentes modalités, lancement de nouveaux dispositifs pour la création et pour l'amélioration de la condition professionnelle.

Ce premier exercice annuel du SCC confirme la pertinence du cadre voulu par la population avec le plébiscite en 2019 de l'initiative populaire 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève ». Il démontre la capacité du canton à mieux reconnaître la diversité des pratiques artistiques et à mieux accompagner les institutions dans la durée. C'est tout le tissu culturel genevois qui gagne en stabilité et en capacité de projection.

Une politique culturelle vivante est une politique qui se renouvelle, qui va à la rencontre de nouveaux publics et qui reste attentive aux attentes et aux usages actuels de la population. C'est aussi dans cet esprit que se développera, dès 2026, la concertation entre le canton, les communes et les milieux professionnels, à travers l'organe de concertation et de coordination (OCC) et les futures plateformes d'échange sectorielles.

Le canton est bien déterminé à poursuivre sur ce chemin, malgré le contexte budgétaire exigeant. Il est nécessaire de consolider les moyens engagés en 2025 pour permettre à la scène culturelle genevoise de déployer son plein potentiel – et donc pour offrir à la population une culture qui intéresse et implique un public toujours plus large et qui favorise le lien social sur l'ensemble du territoire genevois.

République et canton de Genève  
Département de la cohésion sociale  
Service cantonal de la culture

Chemin de Conches 4  
1231 Conches

+41 22 546 65 80  
[culture.info@etat.ge.ch](mailto:culture.info@etat.ge.ch)  
[culture.ge.ch](http://culture.ge.ch)

Graphisme: Z+Z  
Septembre 2026